



© Nantes Métropole

Dans le cadre du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) Loire Aval, Nantes Métropole souhaite réduire la vulnérabilité aux inondations des bâtiments existants.

À ce titre, elle a mandaté un bureau d'études spécialisé, Mayane, pour réaliser des diagnostics de vulnérabilité des logements et des entreprises situés en zone inondable (débordement de cours d'eau et ruissellement pluvial), et, le cas échéant, mettre en place des solutions adaptées. Les travaux préconisés dans le cadre de ce dispositif peuvent être subventionnés par l'État ou exceptionnellement par un fonds Nantes Métropole.

LE DIAGNOSTIC EN BREF

Une fois inscrit au dispositif, le bureau d'études Mayane, mandaté par Nantes Métropole, prend rendez-vous avec vous.

Intervention d'une durée maximum de 2 h

- Visite du bien et recueil d'informations (sur les inondations passées, la structure du bâtiment, etc.)
- Passage du géomètre

Remise du rapport personnalisé

Envoi du rapport par courrier et présentation détaillée des mesures éventuelles lors d'un entretien téléphonique.

Et la suite ?

Si le diagnostic révèle la nécessité de travaux, le dispositif vous accompagne pour effectuer votre demande de subvention et leur mise en œuvre.

| *Seuls les biens respectant les règles de construction et d'aménagement au regard du droit des sols sont éligibles à la subvention* |

Pour s'inscrire et pour toute information sur le dispositif :

✉ inondation@nantesmetropole.fr

☎ 07 67 08 28 12

🌐 metropole.nantes.fr/
adaptation-inondation



NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE Conception & réalisation 2025 : Mayane



MON LOGEMENT EST-IL

PRÉPARÉ À LA

PROCHAINE INONDATION ?

Pour le savoir, je réalise
un **diagnostic gratuit**



POURQUOI FAIRE UN DIAGNOSTIC ?

- Évaluer l'exposition de votre logement au risque inondation
- Mettre en place des solutions adaptées pour le protéger
- Bénéficier d'une subvention pour la réalisation des travaux préconisés jusqu'à 80 % des montants engagés
- Connaître les bons comportements en cas d'inondation



QUI EST ÉLIGIBLE ?

Les **logements** situés dans l'une des **24 communes de Nantes Métropole**, en zone inondable par **débordement de cours d'eau** ou par **ruissellement pluvial**.

Vérifiez votre éligibilité en ligne
et prenez rendez-vous sur :

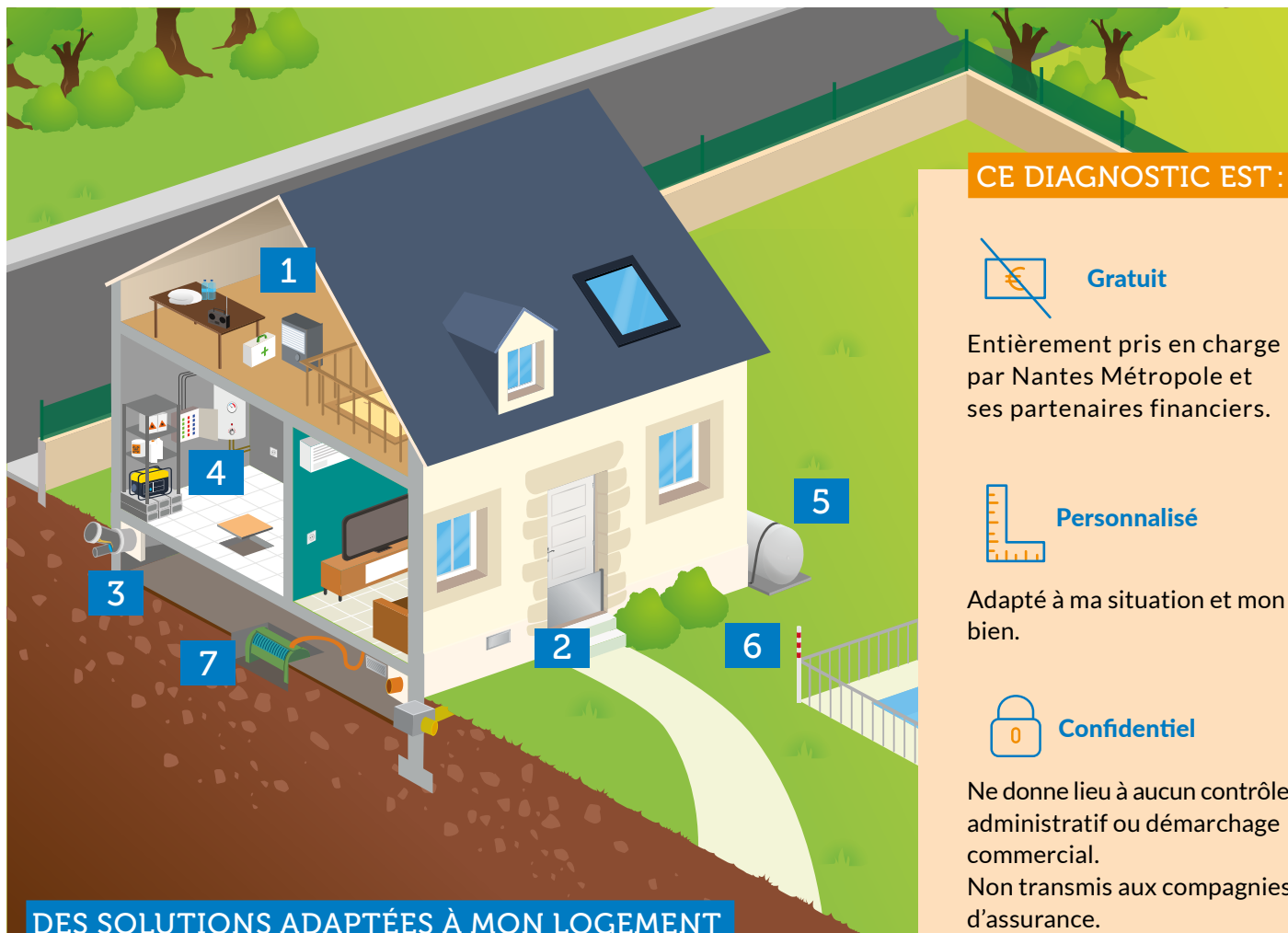


Accès à la
cartographie
interactive >



Le dispositif est ouvert aux biens sinistrés, situés hors zonage inondable. Le cas échéant, contactez nous pour vérifier votre éligibilité.

NB : Si vous êtes locataire, le diagnostic est réalisé avec l'accord écrit du propriétaire.



CE DIAGNOSTIC EST :



Gratuit

Entièrement pris en charge par Nantes Métropole et ses partenaires financiers.



Personnalisé

Adapté à ma situation et mon bien.



Confidentiel

Ne donne lieu à aucun contrôle administratif ou démarchage commercial.
Non transmis aux compagnies d'assurance.

DES SOLUTIONS ADAPTÉES À MON LOGEMENT

Suite au diagnostic, des mesures adaptées à votre bien sont préconisées.

Quelques exemples :

1

Aménager une zone refuge (surface hors d'eau accessible par l'intérieur du bien avec un accès au toit, balcon ou terrasse)

2

Installer des batardeaux et occulter les aérations

3

Disposer de clapets anti-retour sur le réseau d'évacuation des eaux usées

4

Mettre hors d'eau les installations électriques et les installations de chauffage

5

Arrimer les objets flottants (caravanes, cuves...)

6

Matérialiser les piscines enterrées

7

S'équiper d'une pompe de cave